



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 122509

Texte de la question

M. Éric Woerth appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la modification du statut d'enseignant par le décret du 12 février 2007. En effet, les critères de modification du statut des enseignants semblent être différenciés selon les établissements dans lesquels ils exercent. De plus, l'application du décret n'est pas la même selon les académies : il semble que certains établissements aient vu leur dotation horaire supprimée et d'autres récupérée alors que le décret doit s'appliquer de la même façon pour tous les établissements. Il lui demande donc de lui indiquer les raisons de cette inégalité de répartition des heures pour les associations sportives selon les établissements, depuis le dernier décret.

Données clés

Auteur : [M. Éric Woerth](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122509

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3899